

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 27 juillet 2018 – France POULAIN

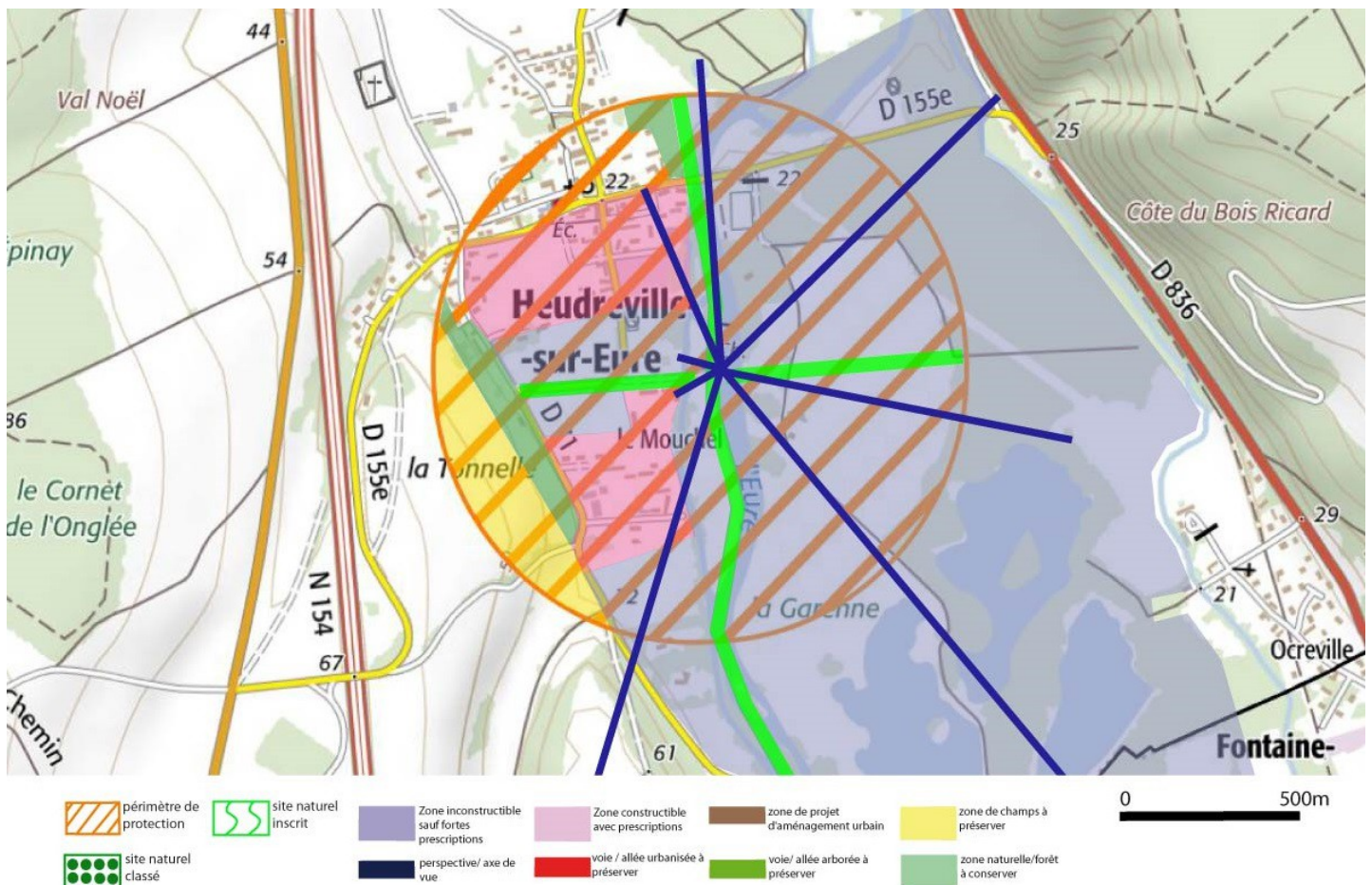
Heudreville sur Eure > Manoir

Il n'y a pas d'autres protections patrimoniales sur la commune

Le manoir, également appelé gentilhommière, est inscrit en tant que monument historique depuis le 13 novembre 1974. Ses dépendances (pressoir à cidre, colombier, moulin) ont été intégrées dans l'inventaire mais ne bénéficient pas d'une protection.

Le manoir a été construit sur la rive de l'Eure au XVI^e siècle par Jean de Quièvermont, conseiller au Parlement de Rouen. L'édifice est conçu selon un corps de logis unique avec un rez-de-chaussée en pierre blanche, formant un socle pour l'étage à colombage recouvert d'un placage de briques. Les pilastres, les corniches et la frise d'arcatures en partie haute rythment les façades tout en assurant leur ornement. Les intérieurs sont réaménagés et modernisés au XVIII^e siècle, avec de nouvelles cloisons, boiseries et distributions. Seuls certains plafonds et un escalier en pierre à caissons ont survécu à ces transformations. Parmi les dépendances, un moulin ainsi que ses ouvrages hydrauliques pourrait dater du XIX^e siècle. Le manoir est situé sur une île formée par l'Eure et par le bief de ce moulin.

Le domaine possède des vues privilégiées sur la vallée de l'Eure, en particulier vers l'Est et le Sud, avec des coteaux boisés en arrière-plan. Ce cadre champêtre est varié et préservé, associant prairies, champs, bois, étangs et berges de l'Eure. La proximité du village et d'un hameau incite à établir des prescriptions permettant leur développement en accord avec le site.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade nord (vue éloignée)



La façade sud du manoir



Le manoir vu depuis le pont



Le vue vers l'Ouest depuis le manoir



L'ancien moulin du manoir



La petite centrale hydraulique du manoir

Pour la zone
en rose foncé dans le
périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone
en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

La prairie située aux abords du Château (côté ville) doit être préservée de toute urbanisation.

Pour le reste du
périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les prairies et étangs aux alentours



Les berges de l'Eure en hiver



Le bâti avoisinant



Le colombage



Les parties plantées dans la commune



Les murs en bauge